



Point de collecte des ordures ménagères

Par **Bounty111**, le **26/07/2018 à 16:48**

Bonjour,
Pourriez-vous m'indiquer s'il est possible de demander un dégrèvement lorsque le ramassage des ordures en milieu rural ne s'effectue pas devant la maison alors que le chemin (droit de passage sur voie privée), permet au camion de passer.
Si l'accès est interdit compte tenu du caractère non communal du chemin, le ramassage ne devrait-il pas s'effectuer à proximité, en bordure de voie (chemin communal carrossable) ?
Au lieu de cela, je dois prendre mon véhicule pour aller déposer mes ordures dans les bennes d'un lotissement voisin où je ne suis pas forcément la bienvenue.
Je vous remercie d'avance pour votre réponse.
Cordialement,

Par **Visiteur**, le **26/07/2018 à 16:59**

Bonjour
C'est la commune qui gère ce genre de chose, voir avec la mairie.

Par **Bounty111**, le **26/07/2018 à 17:32**

Bonjour,
J'ai essayé mais je voulais savoir s'il existait des règles plus générales car dans un premier temps j'avais reçu un courrier m'indiquant que la commune mettait en place un nouveau système de collecte et que l'on allait livrer des poubelles jaunes et vertes qui seraient à sortir une fois par semaine. Puis plus rien.
Quand je me suis renseignée, on m'a dit que pour ma maison c'était au lotissement voisin, soit à 400m, ce qui n'est pas forcément très éloigné mais difficile à faire sans véhicule.
Cordialement